



Les Martres-de-Veyre
naturellement côte
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 063-216302141-20260331-2026_04_08-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HEYRAUD Damien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

PRESENTS : Damien HEYRAUD - Franck BERIOUX - Lucie DÉQUESNES - Franck BOUTIN - Roxanne CHANAT - Julien Edouard RANC - Elise CHANTOING - David-Anthony SALVADOR - Laurence ISSERTINE - Chantal GERMAIN - Gautier MEUNIER - Céline SAHY - Antoine SUREAU - Corinne ESCOFFIER - Joaquim BARROS - Doriane WARLET - Olivier LAMPRE - Sébastien TERME - Sébastien SIMIONI - Damien COULON - Amélie LANFREY - Christopher CLEMENTELLE - Pascal BARTHELEMY - Mickaël MORIN - Noémie DUFRECHOU.

ONT DONNE POUVOIR : Cathy LAURENT (procuration à Doriane WARLET) - Régine ALBERICI (procuration à Chantal GERMAIN)

ABSENTS : -

Julien RANC été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

N° 2026-04-08

CM du 31 mars 2026

Objet : fixation du nombre de membres et élection des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS

Le Conseil municipal,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Considérant que le Maire est président de droit du CCAS,

Le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, le Maire étant président de droit, soit :

- **4 membres élus** en son sein
- **4 membres nommés** par le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages, décide :

- de désigner :

- 4 membres élus au sein du Conseil municipal
 - David-Anthony SALVADOR
 - Laurence ISSERTINE
 - Céline SAHY
 - Mickael MORIN

- 4 membres nommés par le Maire, à préciser.

- de dire que le nombre de membres élus est égal au nombre de membres nommés.

Pour :	27
Contre :	
Abstention :	

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le



ID : 063-216302141-20260331-2026_04_08-DE

M. le Maire certifie, sous sa
de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès
du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux
services de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 2 avril 2026

Le maire,
Damien HEYRAUD



Le secrétaire de séance,
Julien RANC